

Mesures particulières

D'après les recommandations de la FFN : <https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2427.pdf>

Etant donné la situation sanitaire, les mesures suivantes sont mises en place jusqu'à nouvel ordre.

Dispositions générales

Chaque pratiquant doit renseigner l'auto-questionnaire avant chaque compétition et ne doit pas se présenter sur la compétition s'il présente le moindre symptôme du Covid-19 : [auto-questionnaire](#).

Pour chaque réunion, un référent Covid-19 est désigné afin de s'assurer du bon respect des mesures mises en place.

De l'affichage rappelant les gestes barrières et de la solution hydro-alcoolique sont mis en place à différents endroits.

Les compétitions se déroulent à huit-clos : le public n'est pas autorisé à accéder à la piscine : seuls les nageurs, entraîneurs, officiels et organisateurs peuvent rentrer dans l'enceinte de l'établissement.

Les programmes et résultats ne sont pas affichés et sont disponibles sur le live-ffn.

Pour les nageurs

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et doit être porté tant que le nageur est hors de l'eau.

Lors de la course, le masque est obligatoire jusqu'à la sortie de la chambre d'appel et remis en fin de course.



Pour les éducateurs

Le port du masque est obligatoire.

Pour les officiels

Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors des remises de récompenses.



Les officiels utilisent leurs effets personnels (chrono, stylo, plaque).

Le port du masque est obligatoire à l'exception du starter et du juge arbitre qui peuvent le retirer mais qui doivent le remettre dès la fin de leur mission ou lors de tout échange avec les autres acteurs de la compétition (officiels, entraîneurs, nageurs).



Protocoles propres à chaque établissement

Outre ces mesures, des protocoles complémentaires peuvent être émis par les établissements et doivent être respectés par tous : nageurs, entraîneurs, officiels.

